\$7,000,000, à \$350,000; sur celle de Terreneuve, \$3,250,000, à \$162,000; et sur la dette de l'Ile du Prince-Edouard, \$2.021,-425, à \$101,071. En ajoutant toutes ces sommes ensemble, nous voyons que la dépense annuelle, en sus, il faut bien le remarquer, des charges que nous supportons maintenant, sera de \$6,237,920, (écoutez!) représentant un capital de \$124,758,400. La part du Canada dans cette dépense sera de \$1.89 par tête, s'élevant à \$4,725,000. Cela est tout à fait à part de la dette de \$62,-500, 000 avec laquelle le Canada entrera dans la confédération. La part du Haut-Canada, d'après sa population, sera de \$2,646,000; et celle du Bas-Canada de \$2,079,000; mais les haut-canadiens prétendent depuis longtemps qu'ils paient plus des deux tiers de la dépense, et le Globe disait il y quelque temps que c'était là la proportion il y u dix ans et qu'aujourd'hui la disproportion est beaucoup plus grande. 11'on peut donc, d'après l'organe du président du conseil, prendre au moins cette proportion des deux tiers pour le Haut-Canada, et d'un tiers pour le Bas. Le Haut-Canada aurait donc à payer \$3,183,834 sur cette dépense additionnelle de \$4,725,000, et le Bas-Canada \$1,591,-667. Ce calcul est fait dans la supposition que les provinces maritimes paieraient leur proportion de ces dépenses comme si elles étaient divisées également d'après la population des provinces-unies,—c'est-à-dire que les provinces maritimes paieraient par tête une somme moindre que le Haut-Canada et plus grande que le Bas-Canada. J'ai bien quelques doutes à ce sujet, et je crois que la ville de Montréal paie un peu plus de droits sur les importations que l'Ile du l'rince-Edouard et l'Ile de Terreneuve réunics; je crois aussi que la population du district de Montréal paie beaucoup plus par tôte que celle du Nouveau Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse.

M. A. MACKENZIE—Parlez yous de la consommation locale?

L'Hon. A. A. DORION—Je veux dire que les habitants de la ville de Montréal paient beaucoup plus que les habitants d'aucune autre partie des provinces que l'on propose de réunir et que le district de Montréal consomme autant qu'aucune section de pays de même étendue et de même population. On nous a dit depuis dix ans que le Haut-Canada voulait avoir la représentation basée sur la population seulement parce que le Bas-Canada dépensait en prodigue

l'argent de la province, dont les deux tiers sortaient de la poche des habitants du Haut-Canada. On nous a dit que ce n'était pas pour se mêler des institutions, de la langue et des lois du Bas-Canada, mais seulement pour donner aux habitants du Haut-Canada le contrôle qu'ils devaient avoir par leur nombre sur les finances du pays. C'était là la seule chose qu'elle devait leur faire gagner.

M. A. MACKENZIE—Non! non!
L'Hon. A. A. DORION—L'hon. membre
se rappellera peut-être une lettre écrite par
l'hon. membre pour Montréal Ouest (M.
McGEE) à "mon cher ami Macarrow," de
Kingston. C'était à la veille de l'élection
générale de juin 1861. Elle avait pour but
d'encourager le peuple du Haut-Canada à
s'unir pour renverser cette mauvaise administration qui était la plaie du pays, (écoutez! et 1 ires,) l'administration CartierMacdonald. Les raisons qu'il donnait à
l'appui de son appel étaient comme suit:—

"Fremièrement.—Parce qu'ils (les ministres) ont collectivement violé la constitution, et insulté au sens moral du pays, par le double shuffle et les

doubles serments de 1858.

"Secondement.—Parce qu'ils ont violé la constitution en permettant des paiements, en accordant des avantages pécuniaires et en donnant ou procurant des contrats lucratifs à des membres du parlement, leurs partisans, comme le prouvent les paiements, octrois et contrats faits ou donnés à M. TURCOTTE, M. MOLEOD, M. BENJAMIN, M. A. P. MACDONALD et M. MOMICKEN.

"Troisièmement.— Parce qu'ils ont violé la constitution en gardant pendant trois sessions MM. ALLEYN, DUBORD et SIMARD, comme représentants de Québec avec une prétendue majorité

de 15,000 voix.

"Qualrièmement.— Parce qu'ils ont violé la constitution en justifiant la vente des emplois publies, dans le cas du shérif Mercer, et en retenant l'hon. Col. Prince dans la chambre haute comme leur partisan actif, après que sa charge ett été créée et sa commission émanée, comme juge du district d'Algoma.

"Cinquéèmement.— Parce qu'ils ont violé la

Cinquièmement.—Parce qu'ils ont violé la constitution en gardant Joseph C. Morrison dans le cabinet, comme ministre de la couronne, après qu'il eut été trois fois repoussé par le peuple.

"Sixièmement.—Parce qu'ils ont violé la constitution en abandonnant à Sir Edmund Head seul le soin de représenter le peuple du Canada lors de la mémorable visité de S. A. R. le PRINCE DE GALLES.

"Septièmement.—Parce qu'ils ont continuellement et systématiquement violé la constitution en dépensant d'immenses sommes d'argent, s'élevant en tout à plusieurs millions de pinstres, sans l'autorisation du parlement."

Je conseillerais à l'hon monsisur de continuer cette correspondance et d'y ajouter les \$100,000 payées sans autorisation pour